

# Bulletin d'inscription

Vous pouvez également vous inscrire en ligne :

[www.flaneurdor.ch](http://www.flaneurdor.ch)

Commune, bureau, organisation :

---

---

---

Adresse :

---

---

---

Personne de contact :

---

---

---

Téléphone, e-mail :

---

---

---

Titre du projet :

---

---

---

Documents annexés :

---

---

---

Inscription jusqu'au 31 mars 2023 à :

Mobilité piétonne Suisse, Klosbachstrasse 48, 8032 Zürich  
flaneurdor@mobilitapietonne.ch

## Inscription et dossier

Les projets sont documentés sur le site [www.flaneurdor.ch](http://www.flaneurdor.ch). Les dossiers doivent par conséquent être transmis au format électronique (en ligne ou sur un support de données). Les documents doivent également être remis en version papier à l'intention du jury et en vue d'éventuelles expositions des projets primés.

Le dossier doit comprendre les éléments suivants :

- Description du projet (problématique, défi, objectif, mesures)
- Mention des principaux acteurs impliqués (mandant, mandataire et équipe de projet)
- Calendrier de la planification et de la réalisation
- Cadre financier
- Plan et/ou poster
- Matériel visuel : photos ou vidéos, si possible comparaison avant-après

## Public cible et qualité pour concourir

Communes, organisations, entreprises, bureaux d'ingénieurs et de planification, groupes et associations professionnels.

Le projet doit avoir été réalisé depuis l'édition précédente du Prix (2020) et être concrétisé au moins partiellement lors de la remise du dossier, afin que le jury puisse aller voir le résultat sur place. Les concepts et schémas directeurs doivent être contraignants pour les autorités.

L'organisateur du concours se réserve le droit de publier et d'exposer publiquement les documents transmis dans le cadre du concours. Ils sont propriété de l'organisateur du concours.

## Délai de participation

L'inscription et le dossier de candidature doivent parvenir à Mobilité piétonne Suisse jusqu'au 31 mars 2023.

## Conseil pour la remise de dossier

La participation au concours requiert un investissement relativement modeste. N'hésitez pas à vous adresser à Mobilité piétonne Suisse en cas de question.

Mobilité piétonne Suisse

Jenny Leuba | Cheffe de projet

043 488 40 33 | [flaneurdor@mobilitapietonne.ch](mailto:flaneurdor@mobilitapietonne.ch)

[www.flaneurdor.ch](http://www.flaneurdor.ch)

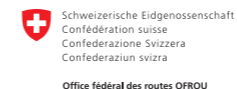
Organisateur du concours



Sponsor principal



Partenaires et sponsors



Office fédéral des routes OFROU



Les éditions pour la culture du bâti



## Crédits photographiques

Couverture : Rathausstrasse à Liestal (Premier prix Flâneur d'Or 2020), Dos (depuis la gauche) : Balerna | Cannobio | Lausanne | Zürich | Bienne  
Photos : Flâneur d'Or 2020



# Flâneur d'Or 2023

## Appel à projets



**Flâneur d'Or 2023**

Fussverkehrspreis Infrastruktur  
Prix des aménagements piétons  
Premio infrastrutture pedonali



# Flâneur d'Or 2023



## **Vous avez contribué à un projet favorisant la marche ? Participez au Flâneur d'Or !**

**Le « Flâneur d'Or – Prix des aménagements piétons » récompense les aménagements d'espaces publics qui promeuvent les déplacements à pied et améliorent la qualité, l'attractivité et la sécurité du réseau piéton. La documentation des projets est une source d'inspiration appréciée et reconnue dans les professions concernées.**

Des communes, institutions, professionnel-le-s et d'autres personnes qui ont oeuvré dans toute la Suisse à la réalisation de projets innovants et exemplaires en faveur de la marche en localité seront primés dans le cadre de la onzième édition du concours.

Le jury descerne un premier prix d'une valeur de CHF 10'000 et attribue plusieurs distinctions. Les projets lauréats seront présentés lors de la remise des prix, puis illustrés dans le magazine spécialisé « Hochparterre » et sur le site internet [www.flaneurdor.ch](http://www.flaneurdor.ch).

Ce concours national est organisé par Mobilité piétonne Suisse et soutenu par l'Office fédéral des routes OFROU ainsi que divers partenaires.

## **Catégories**

Les projets peuvent concourir dans les catégories suivantes :

- Concept ou planification de mobilité / schémas directeurs
- Réaménagements de routes cantonales favorables à la marche
- Réaménagements de routes communales, de chemins piétons ou de places favorables à la marche
- Interfaces de transports publics

## **Critères d'évaluation**

Le jury évalue les dossiers selon les critères suivants :

- Réussite de la mise en œuvre
- Fonctionnalité, qualité de l'aménagement et appropriation par la population
- Sécurité, confort, accessibilité sans obstacle
- Exemplarité : transposition possible dans un autre lieu
- Innovation : vision, solution non conventionnelle, innovante, esthétique
- Processus : participation des personnes concernées, audace, ténacité
- Efficacité des moyens utilisés (rapport entre effet des mesures pour la population et moyens engagés)
- Qualité du dossier

## **Jury**

**Sophie Ambroise**, Officina del Paesaggio, architecte-paysagiste FSAP

**Nathanaël Bruchez**, Responsable mobilité et numérisation, Union des villes suisses, géographe

**Mirjam Hauser**, Fachstelle Fuss- und Veloverkehr, Canton d'Argovie, MSc géographie

**Werner Huber**, Co-directeur et rédacteur Hochparterre, architecte

**André Magnin**, Ingénieur cantonal du canton de Fribourg, Ingénieur civil EPFL

**Pascal Regli**, Directeur Mobilité piétonne Suisse, planificateur en transport SVI et géographe

**Michael Rytz**, Chef de projet sécurité routière ATE Association Transports et Environnement, géographe et aménagiste ETH

**Barbara Schwickert**, Co-directrice Association Cité de l'énergie

**Michèle Tranda-Pittion**, TOPOS urbanisme, architecte EPFL, dre en urbanisme

**N. N.**, Office fédéral des routes OFROU, Mobilité douce

## **Prix**

Le premier prix du « Flâneur d'Or 2023 » attribué par le jury au projet le plus convaincant est doté d'une somme de CHF 10'000, offert par BURRI public elements AG.

Dans la mesure du possible, au moins un projet par catégorie est récompensé par une distinction. Tous les projets primés seront présentés dans un numéro spécial du magazine d'architecture « Hochparterre » et sur le site internet [www.flaneurdor.ch](http://www.flaneurdor.ch) où tous les dossiers soumis seront également documentés.

## **Remise des prix**

La remise des prix aura lieu en automne 2023 dans le cadre d'une demi-journée au cours de laquelle tous les projets primés seront présentés.

Le processus d'évaluation et de décision est fixé par le jury. Celui-ci n'a pas à justifier son choix de ne pas primer certains objets. La décision du jury est définitive. Tout recours à la voie judiciaire est exclu. En s'inscrivant au concours, chaque participant en accepte les conditions.